

CABINET

N° **0294 -** MFBPP-CAB

Communiqué des Autorités de la République du Congo portant sur les objectifs de gestion de la dette

Comme mentionné dans le communiqué de fin de mission du Fonds Monétaire International (FMI) en date du 20 Avril 2022, la République du Congo a récemment conclu de manière satisfaisante la première revue de son accord en cours de 36 mois au titre de la facilité élargie de crédit avec le FMI, renforçant davantage les engagements de la République à faire avancer les réformes structurelles de grande envergure, la transparence dans l'utilisation des ressources publiques et une gestion prudente de la dette. Après approbation par le Conseil d'Administration du FMI, cette revue devrait déboucher sur un décaissement de 64,80 millions de DTS.

L'économie de la République du Congo connaît un fort rebond tiré par la mise en œuvre des réformes en cours, le paiement des arriérés intérieurs ainsi que par un environnement pétrolier très favorable. Ces perspectives positives de croissance seront accélérées par une importante dynamique de réforme, et favoriseront la réduction de la pauvreté ainsi que le respect des meilleures normes environnementales. La réduction des vulnérabilités de la dette reste au cœur de la politique économique du pays. Toutefois, en procédant à des remboursements importants de la dette pétrolière et à la restructuration de celles dues aux créanciers bilatéraux et commerciaux au cours des douze derniers mois, la République du Congo n'est plus en situation de surendettement.

Actuellement, le paiement de la dette extérieure commerciale du pays est effectué en nature par le biais du pétrole brut et ceci réduit considérablement les espaces budgétaires à court terme et donc limite i) les possibilités d'allocation de ressources aux dépenses sociales essentielles et particulièrement le financement des filets sociaux en faveur des populations les plus vulnérables, ii) le paiement de la dette intérieure, et iii) la réalisation des investissements visant la diversification de l'économie congolaise.

En conséquence, les autorités envisagent de mener des opérations proactives de gestion de la dette, y compris le recours au refinancement des dettes actuellement payées en nature, et ceci en mettant en place des instruments de marché à plus long terme, ce qui contribuera à la viabilité de la dette et permettra aux investisseurs de percevoir des rendements alignés sur les progrès économiques et budgétaires de la République du Congo. /-

Fait à Brazzaville, le **21 AVR 2022**

Le Ministre des Finances, du Budget
et du Portefeuille public


Rigobert Roger ANDELY

